

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 20C/07/04

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
10 décembre 2020		Présents : 59
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 10
23 décembre 2020	En exercice : 77	Votants : 69

**Objet : Convention avec le Département de l'Oise pour des missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau.**

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, M. CANDELLOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOVIAUX Pascal, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, MME LEFEBVRE Patricia (suppléante de M. SAINTE-BEUVE Nicolas), MM SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, M. WAFFELAERT Eric.

Soit 59 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de la séance.

Etaient absents : FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, LEFEBVRE François, MICHEL Thierry, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre, BOURGEOIS Jérôme.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. COULON Olivier (Fournival) ;

M. HAMOT Bertrand (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MME LEQUEN Astrid et M. BIZET Régis

Le président Frans DESMEDT rappelle que le Département de l'Oise peut apporter, en application de l'art L.3232-1 du CGCT, une assistance technique aux communes et aux EPCI dans l'exercice de leurs compétences dans les domaines suivants :

- Assainissement,
- Protection de la ressource en eau,
- Protection des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les missions d'assistances proposées par le Département dans ce cadre sont :

- Identifier les intervenants et les compétences nécessaires à la réalisation d'un projet,
- Organiser un projet sur le plan juridique, administratif et financier,
- Rechercher les financements
- Organiser sur le plan technique la conduite d'un projet.

La communauté de communes du Plateau Picard rentre dans les critères d'éligibilité de cette assistance.

Le coût de cette prestation, évalué pour le Plateau Picard à 466 € par an, étant inférieur au seuil de recouvrement déterminé par le Département (600 €), celle-ci ne nous serait donc pas facturée.

Sachant que dans les années à venir, les contraintes techniques et juridiques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement notamment vont se renforcer, une assistance complémentaire dans la préparation des projets paraît utile.

**Le Conseil,**

Vu les compétences de la communauté de communes en matière d'eau et assainissement ;

Vu le projet de convention avec le Département de l'Oise tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes du Plateau Picard de pouvoir bénéficier de l'assistance technique du Département pour la conduite de certains projets ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe d'une convention entre la communauté de communes du Plateau Picard et le Département de l'Oise pour des missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau ;

**AUTORISE** le président à signer ladite convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 23 décembre 2020